

CONDUITE AUTORISÉE avec
PERMIS AUTO + FORMATION 7 HEURES



REMBOURSEMENT DU COURS DE CONDUITE DE VÉHICULE À TROIS ROUES

Pour un temps limité, les femmes ayant reçu un coupon VIP lors des Journées d'initiation entre le 13 et le 18 juillet 2020 seront éligibles à un remboursement du coût du cours de conduite (jusqu'à un maximum de 250 \$).

Pour obtenir un remboursement, veuillez soumettre par courriel (cours.canam@brp.com) les documents suivants en les scannant ou en les photographiant :

1. Une copie de la facture de votre cours de conduite;
2. Une copie de l'attestation d'une école de conduite pour motocyclettes reconnue par l'Association québécoise des transports (AQTr) démontrant que vous avez réussi la formation de trois roues entre le 20 juillet et le 30 septembre 2020;
3. Le formulaire de remboursement ci-dessous complété.

NOTES :

- S.v.p. fournir des copies lisibles de la facture de votre cours de conduite et de l'attestation de votre école de conduite pour motocyclettes.
- **Un seul cours de conduite par participante.** Le nom de la personne qui demande le remboursement doit être le même que celui de la personne qui a suivi le cours de conduite.
- **Pour avoir droit au remboursement, les documents devront être envoyés à BRP par courriel (cours.canam@brp.com) d'ici le 10 octobre 2020.**

Par la suite, BRP vous postera une carte Visa prépayée d'un montant de 250 \$. Veuillez allouer six à huit semaines pour le remboursement. Si vous n'êtes pas éligible, vous en serez avisée.

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Écrivez en lettres moulées. Tout formulaire incomplet ou illisible retardera le traitement.

NOM:	PRÉNOM:	
ADRESSE:	VILLE:	CODE POSTAL:
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:	COURRIEL:	
DATE DU COURS SUIVI: JJ / MM / AAAA	CODE PROMO:	Tel qu'indiqué sur le coupon reçu lors de la Journée d'initiation.
SIGNATURE DU DEMANDEUR:	DATE:	